Numéro : 2023010830



RF - R - TIID n° 802090661 - RFID n° 1022402



Monsieur,

La Fondation du patrimoine vous remercie pour votre don du 01 mai 2023 pour le patrimoine qui correspond :

## - Au soutien du projet CHATEAU DE LASSAY A LASSAY LES CHATEAUX

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal correspondant.

Permettez-moi de vous remercier vivement de votre soutien financier. Vous manifestez ainsi très concrètement votre attachement au patrimoine de nos régions et votre adhésion aux missions de la Fondation du patrimoine. Vous contribuez également à donner à celle-ci les moyens matériels de développer son action pour la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine de proximité.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine s'attache à sauvegarder les sites patrimoniaux publics et privés, qui constituent la richesse de nos territoires, tout en permettant le maintien et la création de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur de la restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel.

Nous vous invitons à découvrir quelques-uns de ces projets sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma bien sincère gratitude.

A découper  RECU FISCAL ANNEE 20	)23	Numéro : 2023010830
FONDATION DU PATRIMOINE	Donateur	
Reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, J.O. du 20 avril 1997 153 bis Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine		Forme du don : ☐ Acte authentique
Objet :  La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national	La Fondation du patrimoine reconnaît avoir reçu le don suivan ***100.00 €	☑ Don manuel ☐ Acte sous seing privé ☐ Autres
La Fondation du patrimoine certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par le Code général des impôts aux articles 200 et 238	t Nature du don : Numeraire par Carte bancaire	ancaire
bis	- Date de don : 01/05/2023	Le Délégué Régional Jean-Pierre BEAUSSIER

Neuilly, le 01/05/2023